



République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline - Travail

PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT

PLAN D'ACTION NATIONAL DE GOUVERNEMENT OUVERT

2016-2018

RAPPORT D'AUTO-EVALUATION DE FIN

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
INTRODUCTION ET CONTEXTE	3
LES ENGAGEMENTS	9
Engagement 1 : Publier le nombre de carat de diamant exporté à partir de la Côte d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus de Kimberley y afférant chaque année.....	9
Engagement 2 : Créer et rendre fonctionnels cinq Comités de Développement Local Minier	12
Engagement N°3 : Publier tous les textes fiscaux et douaniers	18
Engagement N°4 : Publier les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution trimestrielle du budget (45 jours après la fin du trimestre)	20
Engagement N°5 : Publier les Communications en Conseil des Ministres sur les opérations de passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)	22
Engagement 7 : Créer l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire	27
Engagement 8 : Offrir un guichet unique virtuel de demande et réception des services publics en vue de faciliter l'accès aux informations de l'Administration Publique	31
Engagement 9 : Créer et rendre fonctionnel un portail Open Data Côte d'Ivoire	34
Engagement 10 : Créer et rendre fonctionnel un observatoire National sur la compétitivité .	38
Engagement 11 : Promouvoir la loi n°2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt Public.....	42
Engagement 13 : Mettre en place cinq (05) Comités Communaux de Lutte contre le Racket.	46
Engagement 14 : Promouvoir le budget participatif dans cinq (05) communes	50
Engagement 15: Créer et rendre fonctionnel un Observatoire National sur la Qualité des Services Financiers	54
ECHANGE AVEC LES PAIRS ET APPRENTISSAGE.....	57
CONCLUSION, AUTRES INITIATIVES ET PROCHAINES ETAPES	58

INTRODUCTION ET CONTEXTE

La Côte d'Ivoire a été admise officiellement membre du Partenariat, le 28 octobre 2015. Cette adhésion de la Côte d'Ivoire s'inscrit dans une dynamique de repositionnement du pays au niveau de la gouvernance et surtout d'un alignement sur les bonnes pratiques en matière de transparence dans la gestion des affaires publiques.

La participation de la Côte d'Ivoire à l'OGP vient renforcer une prédisposition qui se traduit par l'engagement du pays dans des initiatives telles que l'évaluation Doing Business de la Banque Mondiale, le Millenium Challenge Corporation (MCC) du Gouvernement américain, l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) de l'Union Africaine, etc.

Cette volonté s'est matérialisée par l'élaboration du premier Plan d'Action National de Gouvernement Ouvert 2016-2018 qui a été transmis le 30 juin 2016, comme prévu par l'agenda des instances de l'OGP. Ce plan a été mis en œuvre du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018 par la Côte d'Ivoire.

A mi-parcours de l'exécution du plan, deux rapports d'évaluation sont attendus par les instances de l'OGP :

- Le premier est le Rapport d'Auto-évaluation à mi-parcours produit par la Côte d'Ivoire et publié en septembre 2017, consacrant ainsi, un premier bilan.
- Le second est le Rapport d'Evaluation Indépendante dans le cadre du Mécanisme d'Evaluation Indépendante (MEI) qui a suivi en avril 2018, avec également un premier bilan indépendant et surtout des recommandations en vue de l'amélioration du processus en Côte d'Ivoire.

Les deux années de mise en œuvre du plan, le rapport d'auto-évaluation à mi-parcours et celui de l'expert d'évaluation indépendante ont permis aux acteurs locaux de gagner en expérience et de se faire une meilleure idée des axes d'amélioration dans la suite du processus.

Dans l'ensemble, les acteurs conviennent que les engagements contenus dans le Plan d'Action National 2016-2018 sont pertinents au regard des principes de l'OGP.

Cependant, de façon générale, ils s'accordent à reconnaître que les engagements à prendre dans les futures Plans d'Actions Nationaux devront être plus spécifiques et précis au niveau de leur description et activités clés afin qu'ils se prêtent aisément à toute évaluation OGP.

Le présent rapport d'auto-évaluation de fin de mise en œuvre du premier Plan d'Action National 2016-2018 vient compléter le bilan produit en 2017 à travers un état des lieux exhaustif de la mise en œuvre du plan d'action sur l'ensemble du cycle de deux ans.

I. Processus du Plan d'action national

A. Participation et co-création tout au long du cycle de l'OGP

Depuis son adhésion à l'OGP, la Côte d'Ivoire a privilégié l'approche participative pour la conduite du processus en impliquant toutes les parties prenantes notamment, l'Etat, le secteur privé et la société civile. Tout comme lors de la première année de la mise en œuvre du Plan, cette approche a été reconduite au cours de la deuxième année de mise en œuvre.

Cela s'est traduit par une forte implication de la société civile ivoirienne à toutes les étapes du processus de prise de décisions. En effet, au cours de la première année, les organisations de la société civile ont pu prendre part aux activités. Cette participation a été renforcée par la création de la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO (PSCI-PGO) en août 2016.

Au cours de la deuxième année, des membres de la PSCI-PGO ont pu s'associer aux représentants du Comité Technique OGP (CT-OGP) pour conduire des missions dans plusieurs villes à l'intérieur du pays.

Cette collaboration s'est traduite tout au long du cycle OGP à travers divers cadres de discussion, à savoir : les rencontres du Comité Interministériel OGP (CI-OGP), les rencontres du CT-OGP, les rencontres et échanges entre le CT-OGP et les structures en charge des engagements, les rencontres entre le CT-OGP et la plateforme de la société civile et enfin les consultations publiques.

Pour la suite du processus, les différents acteurs conviennent que le processus OGP doit être mieux vulgarisé auprès des populations.

B. Participation et co-création lors du développement du Plan d'action national

Pour la conception du Plan d'Action National, la Société civile a été associée à l'atelier de formation et aux consultations publiques dans les régions. Cela a permis à la société civile de donner régulièrement son avis sur toutes les étapes depuis le lancement du processus d'élaboration du plan jusqu'à sa pré-validation.

Plus généralement, plusieurs entités ont été impliquées dans la co-création du plan d'action. Il s'agit du Comité Interministériel OGP (CI-OGP), du Comité Technique OGP (CT-OGP), des structures en charge de la mise en œuvre des engagements, de la Plateforme de la Société Civile ivoirienne pour l'OGP et du secteur privé.

Le CI-OGP a joué son rôle de caution politique à la mise en œuvre de toutes les étapes du processus. Le CT-OGP a traduit cette volonté politique en engageant toutes les étapes avec les différentes parties prenantes.

Les structures publiques en charge de l'exécution des engagements ont contribué à traduire les aspirations des populations en projet en les déclinant en engagements. Elles ont également contribué en renseignant les différentes composantes du canevas tels que formulé dans le manuel des points de contact OGP.

La Société Civile et le secteur privé ont apporté leurs suggestions, avis et critiques au processus. Les discussions qui s'en sont suivies ont permis de disposer du Plan d'Action National 2016-2018 qui est le résultat de cette fructueuse collaboration lors des différentes rencontres (réunions, ateliers et consultations publiques).

C. Participation et co-création lors de la mise en œuvre, du suivi et de la rédaction des rapports et du Plan d'Action National

L'approche retenue pendant l'élaboration du Plan d'Actions a été maintenue au cours de la phase de mise en œuvre. Cela s'est traduit par diverses rencontres entre les parties prenantes (CT-OGP, structures en charge de la mise en œuvre des différents engagements, société civile, secteur privé et bénéficiaires de la mise en œuvre de certains engagements).

Des missions ont été conduites dans plusieurs villes à la faveur de la mise en œuvre de certains engagements. C'est le cas, par exemple, pour :

- l'installation des Comités Communaux de Lutte contre le Racket (CCLR) dans les communes de Grand-Lahou, Agou, Gagnoa, Yamoussoukro et de Bouaké, Abengourou, Aboisso, Tiassalé, Daloa et Séguéla, en 2017;
- l'installation du Comité de Développement Local Minier (CDLM) de Kaniasso en mars 2017 ;
- la rencontre par le Comité Technique des membres du CDLM de la mine d'or d'Ity, à Zouan Hounien et de ceux de la Mine d'or d'Agbaou, à Divo où les sites de réalisations de projets dans les villages impactés par l'activité minière ont été visités. Les villages concernés sont Agbaou, Daako, Zégo, Zaroko et Douaville toujours en 2017 ;
- les renforcements des capacités des Comité Communaux de Lutte Contre le Racket à Abidjan, en mars 2018 ;
- les renforcements des capacités des Comités Communaux de Lutte Contre le Racket de Dabou et de Grand-Lahou, à Dabou en avril 2018 ;
- les renforcements des capacités des Comité Communaux de Lutte Contre le Racket à Aboisso, en mai 2018 ;
- les renforcements des capacités des Comité Communaux de Lutte Contre le Racket à Tiassalé, en juin 2018.

Les différents travaux avec la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO ont suggéré que des moyens suffisants soient mis à disposition afin de permettre une plus grande participation des membres de la plateforme aux activités qui se déroulent hors de la ville d'Abidjan.

II. Recommandations du Mécanisme d'Évaluation Indépendante (MEI)

Dans le rapport d'évaluation indépendante à mi-parcours, plusieurs recommandations ont été formulées dont les cinq principales sont les suivantes :

- 1)** Associer et réellement impliquer la société civile dans les prises de décision, afin qu'elle puisse jouer son rôle de suivi et d'action citoyenne. En particulier, il est suggéré, non seulement, d'augmenter le nombre de représentants de la société civile dans le Comité Technique OGP afin d'obtenir une composition équilibrée entre les membres du

gouvernement et la société civile, mais également, d'impliquer pleinement la plateforme de la société civile dans le choix de leurs représentants au sein du Comité.

- 2) Développer des engagements supplémentaires sur la corruption, tel que la mise en place d'une politique ou d'un plan national de lutte contre la corruption de façon pratique, qui inclurait à la fois les aspects liés à la corruption, au racket et au blanchiment d'argent.
- 3) Développer des engagements supplémentaires sur la liberté de la presse et la pluralité d'expression tels que l'allègement des conditions dans le cadre de la libéralisation de l'espace télévisuel et l'expansion des domaines dans lesquels les télévisions privées doivent émettre.
- 4) Elaborer un plan d'action plus détaillé et consistant, avec des objectifs plus spécifiques, mesurables et vérifiables.
- 5) Effectuer un suivi régulier de l'avancement pendant l'implémentation du plan d'action: le Comité Technique pourrait par exemple se réunir tous les 3 ou 4 mois, afin de suivre de façon progressive, avec la société civile et tout autre acteur impliqué ou concerné, l'état d'avancement de chaque engagement.

Ces recommandations du mécanisme d'évaluation indépendante ont fait l'objet de partage et d'échange entre les différents acteurs du processus OGP en Côte d'Ivoire.

Pour ce qui concerne le premier Plan d'Action National OGP 2016-2018, ces recommandations n'ont pas pu servir au cours de la deuxième année de sa mise en œuvre. Cela s'explique par le fait que l'élaboration du rapport d'évaluation indépendante à mi-parcours a commencé avec un retard. La version finale du rapport de l'expert d'évaluation indépendante a été publiée en avril 2018 alors que la fin de la mise en œuvre du Plan d'Action National 2016-2018 était prévue pour le 30 juin 2018.

Cependant, ces recommandations serviront à la conduite du processus à compter de l'élaboration du Plan d'Action National 2018-2020.

Par exemple, dans le plan d'actions 2016-2018, l'expert note que le lien entre certains engagements et l'OGP n'est pas clairement établi, de même que le lien entre la description de certains engagements et les étapes clés n'est pas perceptible. Ce constat qui est récurrent dans le rapport du mécanisme d'évaluation indépendante à mi-parcours a fait l'objet d'échanges au cours de la consultation publique d'Abidjan dans le cadre de l'élaboration du présent rapport.

Il a été convenu que les porteurs des engagements soient plus précis, spécifiques et plus cohérents dans la description des futurs engagements.

Au total, en raison de la disponibilité tardive du rapport du mécanisme MEI, il est retenu que ces recommandations servent dans la mise en œuvre du processus OGP en Côte d'Ivoire.

III. Mise en œuvre des engagements du Plan d'action national

Depuis le 1^{er} juillet 2016, la mise en œuvre du Plan d'Action National 2016-2018 a commencé. Cette étape est prise en charge par les structures directement responsables de l'exécution de ces engagements. Toutefois, dès le début de la mise en œuvre, un séminaire avec tous les acteurs a permis d'établir la matrice de suivi.

Conformément à ses missions, le CT-OGP travaille avec les structures en charge des engagements dans le cadre du suivi régulier à partir de la dite matrice.

Le cadre général de collaboration entre les différentes parties prenantes au processus repose sur les porteurs des engagements, la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour l'OGP (PSCI-OGP) et le Comité Technique OGP et le Comité Interministériel (CI-OGP).

Avec les différents changements intervenus au niveau de la composition du Gouvernement, certains départements ministériels ont fusionné, d'autres ont changé de dénomination. Cela se traduit par une modification au niveau des structures ainsi que des personnes ressources en charge de la mise en œuvre de certains engagements.

Le niveau général de la mise en œuvre au 30 juin 2018 est le suivant :

Engagement	Limité	Substantiel	Complet	Taux d'achèvement
1. Publier le nombre de carats de diamant exporté à partir de la Côte d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus de Kimberley y afférents chaque année		X		75%
2. Créer et rendre fonctionnels cinq Comités de Développement Local Minier (CDLM)			X	100%
3. Publier tous les textes fiscaux et douaniers			X	100%
4. Publier les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution trimestrielle du budget (45 jours après la fin du trimestre)			X	100%
5. Publier les Communications en Conseil des Ministres sur les opérations de Passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)			X	100%
6. Interconnecter cinq Universités et deux Grandes Ecoles publiques				86%
7. Créer l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire		X		95%
8. Offrir un guichet unique virtuel de demande et réception des services publics en vue de faciliter l'accès aux informations de l'Administration Publique				100%
9. Créer et rendre fonctionnel un portail Open Data Côte d'Ivoire			X	100%

Engagement	Limité	Substantiel	Complet	Taux d'achèvement
10. Créer et rendre fonctionnel un Observatoire National sur la Compétitivité			X	100%
11. Promouvoir la loi d'accès à l'information d'intérêt Public n°2013-867 du 23 décembre 2013			X	100%
12. Garantir la liberté de la Presse et la pluralité d'expression				80%
13. Mettre en place cinq Comités Communaux de Lutte contre le Racket (CCLR)		X		83%
14. Promouvoir le budget participatif dans cinq communes			X	100%
15. Créer et rendre fonctionnel un Observatoire National sur la Qualité des Services Financiers		X		80%
ENSEMBLE				93%

LES ENGAGEMENTS

<p>Engagement 1 : Publier le nombre de carat de diamant exporté à partir de la Côte d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus de Kimberley y afférant chaque année</p> <p>Avril 2015-30 juin 2018</p>	
Principal organisme d'exécution	Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de l'embargo sur les diamants bruts ivoiriens ; • Déficit d'informations sur les transactions concernant le diamant ; • Poursuite des efforts de mise en œuvre des actions de la stratégie post embargo.
Quel est l'engagement?	<p>Informers la population sur la commercialisation du diamant ivoirien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrer les productions et ventes dans des cahiers de vente et de production • Identifier les différents acteurs • Accompagner tous les lots de diamants exportés d'un certificat d'origine • Publier le nombre de carats exportés et les certificats de Kimberley y affèrent.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du système de traçabilité du diamant brut produit en Côte d'Ivoire conformément aux dispositions du Processus de Kimberley ; • Maîtrise des chaînes de production, d'enregistrement et de traçabilité à travers notamment la délivrance des cartes aux différents acteurs et la délivrance du Certificat du Processus de Kimberley.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	<p>Cet engagement contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès à l'information ; • L'amélioration de la transparence et de la gouvernance ; • La participation des citoyens ;

	<ul style="list-style-type: none"> La création de communautés plus sécurisées à travers la mise en œuvre d'actions de lutte contre la fraude. 			
Information supplémentaire	<p>La mise en œuvre de cet engagement inclue une dimension régionale, avec un volet portant sur l'harmonisation régionale au niveau des 4 pays producteurs de diamant de l'Afrique de l'Ouest appelés les pays du Fleuve Mano</p> <p>Ces pays harmonisent régulièrement leurs stratégies pour éviter que le diamant d'un Etat se retrouve chez un autre.</p>			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achévé
			X	
Description des résultats	<p>Les informations sur le diamant sont trimestriellement communiquées dans le cadre du processus de Kimberley. Elles sont disponibles sur le site www.kimberleyprocess.com ;</p> <p>En dehors des informations disponibles sur le site du Processus de Kimberley, d'autres informations disponibles au niveau du Ministère en charge des mines sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 2016 : 17 certificats du Processus de Kimberley émis pour 17 exportations qui ont porté sur un total de 21 723,53 pour une valeur de 5.078.436,04 dollar US ; ○ 2017 : 5 certificats du Processus de Kimberley émis pour 5 exportations qui ont porté sur un total de 10 933,33 carats pour une valeur de 2 092 259,10 dollar US. ○ 2018 : 7 certificats du Processus de Kimberley émis pour 7 exportations qui ont porté sur un total de 4 894,77 carats pour une valeur de 1 253 542,21 dollar US. ○ La taxe d'exportation perçue par l'Etat est de 3% de la valeur marchande des exportations. 			
Prochaines étapes	Publier les certificats du Processus de Kimberley chaque année sur le site du Ministère en charge des mines			

Statut des étapes clés		Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Publier le nombre de carats de diamant exporté à partir de la Côte d'Ivoire		Avril 2015	Juin 2018	100%
Publier les certificats du Processus de Kimberley chaque année sur le site du ministère en charge des mines		Avril 2015		0%
Principal organisme d'exécution		Secrétariat Permanent de la représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire (SPRPK- CI)		
Personnes responsables de l'agence exécutive		Dr DAOUDA Ya Bertin		
Titre, Ministère		Secrétaire Permanent du Processus de Kimberley / Ministère des Mines et de la Géologie		
Courriel et téléphone		<ul style="list-style-type: none"> ○ bertinyao@gmail.com ○ +225 07 81 20 41 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> • Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) ; • Direction Générale des Douanes (DGD) ; • Direction Générale des Impôts (DGI) ; • Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT). 		
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations de la Société Civile ; • Industrie du Diamant (Exploitants, Collecteurs et Exportateurs) • Projet DPDDA • GIZ 		
Information supplémentaire				
L'ensemble des certificats de Kimberley est disponible. Le site du ministère étant en refonte, les certificats n'ont pu être mis en ligne.				

Engagement 2 : Créer et rendre fonctionnels cinq Comités de Développement Local Minier	
Juillet 2016-Juin 2018	
Principal organisme d'exécution	Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	<ul style="list-style-type: none"> • Faible implication des populations impactées par l'exploitation des mines ; • Insuffisance d'infrastructures de base (école, centre de santé, route, eau potable, etc.) dans les localités impactées par l'exploitation minière ; • Insuffisance d'activités génératrices de revenus et d'emplois dans les localités riveraines des mines.
Quel est l'engagement?	Impliquer les populations riveraines des mines en exploitation dans le choix des projets socioéconomiques à réaliser grâce aux fonds alloués par la société d'exploitation minière.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre pour chaque société d'exploitation un arrêté interministériel portant création du Comité de Développement Local Minier (CDLM); • Installer le CDLM composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> o le Préfet de Département (Président du Comité); o le Président du Conseil Régional (Vice-Président); o les Sous-Préfets, les députés et les maires des localités affectées; o les représentants des populations des localités affectées (chefs de villages, organisations de jeunesse et de femmes, les cadres,..) o l'Administration des Mines (Secrétariat technique); o le représentant de la société d'exploitation ; • Ouvrir un compte bancaire dédié et mettre à disposition les fonds (0,5% du Chiffre d'Affaires de la société d'exploitation minière) ; • Suivre la réalisation des projets de développement communautaire.

<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP</p>	<p>L'engagement vise à relever les défis de la gestion plus efficace des ressources naturelles et Publiques et le renforcement de la responsabilité des entreprises</p> <p>La mise en œuvre de cet engagement passe par une implication effective des populations dans les choix des réalisations socioéconomiques sur le financement des ressources provenant de l'exploitation minière.</p> <p>De même, cet engagement offre l'opportunité aux populations des villages impactés par l'exploitation minière d'avoir accès à de meilleures informations sur l'exploitation minière dans leur zone.</p>			
<p>Information supplémentaire</p>	<p>Toutes les dépenses inhérentes à la mise en œuvre des projets à réaliser sont prises en charge sur les fonds reçus de chaque société d'exploitation minière, à partir d'un Plan de Développement Local (PDL).</p> <p>La mise en œuvre de cet engagement s'inscrit dans la dynamique de l'amélioration des conditions de vie des populations recherchée à travers le Plan National de Développement (2016-2020).</p> <p>La logique de cet engagement fait référence à la problématique de développement durable qui vise à assurer le bien-être des générations présentes sans pour autant sacrifier l'avenir des générations futures dans la mesure où plusieurs types de projets sont réalisés. Il s'agit actuellement de la construction d'infrastructures scolaires, sanitaires et de la réalisation d'activités génératrices de revenus</p>			
<p>Niveau d'achèvement</p>	<p>Non débuté</p>	<p>Limité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Achévé</p>
<p>Description des résultats</p>	<p></p> <p style="text-align: right;">X</p> <p>Pour un objectif initial de cinq (5) CDLM dans le Plan d'Actions National 2016-2018, huit (8) ont été créés et installés à ce jour, six (6) d'entre eux sont fonctionnels.</p> <p>CDLM créés et installés :</p>			

1. SMI, Ity, arrêté n° 544/MIM/MEMIS du 27 novembre 2014, installé le 4 juin 2015 ;
2. AGBAOU GOLD, Agbaou, arrêté n° 375/MIM/MEMIS du 27 novembre 2014, installé le 12 juin 2015 ;
3. BONDOUKOU MANGANESE, Bondoukou, arrêté 543/MIM/MEMIS du 27 novembre 2014, installé le 16 février 2015 ;
4. NEWCREST, Hiré, arrêté n° 640/MIM/MEMIS du 22 décembre 2015, installé le 1^{er} avril 2017 ;
5. IVOIR MANGANESE, Kaniasso, arrêté n° 159/MIM/MEMIS du 06 février 2017, installé le 20 mars 2017
6. CML, Lauzoua, arrêté n° 541/MIM/MEMIS du 27 novembre 2014, installé le 16 janvier 2017;
7. SHILOH MANGANESE, Korhogo, arrêté du 18/12/2015, installé le 10 novembre 2017
8. BONIKRO GOLD MINES, Hiré, arrêté n° 083/MIM/MIS du 01 juin 2018 installé le 20/09/2018.

CDLM Fonctionnels

1. **Ity**, Compte ouvert, sommes versées (F CFA)
 - 2015 : 245 244 824
 - 2016 : 214 916 898
 - 2017 : 274 038 352

Projets réalisés :

- Transformation du réseau électrique monophasé en réseau électrique triphasé dans quatre (04) villages (Fioleu, Kouêpleu, Krozialé et Trogneu) d'un coût de 335 000 000 FCFA au cours des années 2011-2012-2013
- Construction d'un bâtiment de trois (03) classes et construction de deux (02) logements de Maître d'un coût de 45 000 000 FCFA

2. **Agbaou**, compte ouvert
 - 2015 : 269 986 596 FCFA
 - 2016 : 523 669 264 FCFA

- 2017 : 653 421 079 FCFA

Projets réalisés :

- Construction d'une école primaire de six (06) classes + bureau et équipement dans le village Ouyatouo d'un coût de 31 761 544 FCFA. Projet réalisé. Réception provisoire faite le 23 /02/2018.
- Construction d'une école primaire de six (06) classes + bureau et équipement dans le village de Méantouo d'un coût de 34 046240 FCFA.
- Projet réalisé. Réception provisoire faite le 01 /02/2018.
- Construction d'une cantine scolaire + équipement dans le village d'Ity d'un coût de 11 583 159 FCFA.
- Confection de 1200 tables bancs pour les écoles primaires d'un coût de 12 587 400 FCFA et livrées aux écoles concernées.

3. **Bondoukou**, Compte ouvert et alimenté

- 2015 -2016: 29 525 822 FCFA
- 2017 : 14 449 399 FCFA

Projets réalisés :

- lotissement et ouverture de voies à SIMILLIMI ;
- ouverture de rues à KOUASSI N'DAWA, BODEM, KOUFFOUO, NANGNOGO et GOLY.
- -Construction d'un logement de maître à Boromba (s/p Bondoukou) d'une valeur de 7 143 125 FCFA (achevé et réceptionné)
- -Construction de logement de maître à Bidio en cours; Réalisation d'un forage d'eau à POUGOUVAGNE de 7 143 125 FCFA ;
- SEREOUDE, SONGORIE, MALAGA et KOBOKO
- Construction de 3 salles de classes avec bureau en cours ;

4. **Hiré**, compte ouvert et alimenté :

- 2016 : 143 358 338 FCFA

5. **Odienné**, compte ouvert et alimenté :

- 2014-2015-2016 : 20 829 000 FCFA

		<ul style="list-style-type: none"> • 2017 : 2 218 387 FCFA Projets réalisés : <ul style="list-style-type: none"> • Ziémougoula : réalisation d'une pompe hydraulique; • Logbanasso : réparation du dalot reliant la ville d'Odienné à celle de Kaniasso 6. Lozoua , compte ouvert et alimenté <ul style="list-style-type: none"> • 2014-2015-2016 : 41 813 879 FCFA 	
Prochaines étapes		<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du compte bancaire du CDLM du SHILO MANGANESE (Korhogo) ; • Ouverture du compte bancaire du CDLM de BONIKRO GOLD (Divo). 	
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
1. Prendre un arrêté interministériel portant création du Comité de développement local minier pour chaque société d'exploitation	2016	Décembre 2017	100%
2. Installer le CDLM	2016	Avril 2018	100%
3. Ouvrir le compte et mettre à disposition les fonds (0,5%) du Chiffre d'Affaires par la société d'exploitation	2016	Avril 2018	100%
4. Réaliser les projets de développement communautaire	2016	Mai 2018	100%
5. Suivre la réalisation des projets	2016	Juin 2018	100%
Principal organisme d'exécution	Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG)		
Personnes responsables de l'agence exécutive	NIANSOUNOU Jean-Albert		
Titre, Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur du Développement Minier • Ministère des Mines et de Ministère des Mines et de la Géologie 		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • senacnians@gmail.com /niansenac@yahoo.fr • Mobile : +22507686526 • Fixe bureau : +22520212440 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ; • Société d'exploitation ; • Organisations de la Société Civile ; • Représentants des villages impactés par l'exploitation minière ; • Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) 	
Information supplémentaire			

- Ouverture du compte bancaire du CDLM du SHILO MANGANESE
- Ouverture du compte bancaire du CDLM de BONIKRO GOLD

Engagement N°3 : Publier tous les textes fiscaux et douaniers					
Décembre 2016- juin 2018					
Principal organisme d'exécution		Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre, en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat			
Description de l'engagement					
Quel est le problème public que l'engagement abordera?		Faible connaissance des dispositions fiscales et douanières en vigueur par la population et les opérateurs économiques.			
Quel est l'engagement?		Mise en ligne de tous les textes fiscaux et douaniers, notamment, l'annexe à la loi de finances, le code des impôts, le code des douanes.			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?		<p>La mise en œuvre de l'engagement permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre à la disposition des populations et des opérateurs économiques les informations relatives aux textes fiscaux et douaniers sur les sites de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes ; • favoriser la connaissance par la population des dispositions fiscales et douanières en vigueur dans le pays ; • améliorer la lisibilité de l'action gouvernementale et réduire les irrégularités commises par les opérateurs. 			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP		<p>La mise en œuvre de cet engagement fait la promotion de la transparence budgétaire et l'accès à l'information.</p> <p>elle devrait favoriser une large information du public sur les dispositions fiscales et douanières en vigueur.</p> <p>L'engagement s'inscrit dans le cadre des défis OGP suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des services publics ; • renforcement de l'intégrité publique ; • gestion plus efficace des ressources publiques ». 			
Niveau d'achèvement		Non débuté	Limité	Substantiel	Achévé
					x

Description des résultats		Publication effective des textes fiscaux et douaniers sur le site de la Direction Générale concernée et sur celui du Ministère.		
Statut des étapes clés		Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Mettre en ligne tous les textes fiscaux et douaniers		31 décembre 2016	30 juin 2018	100%
Coordonnées				
Principal organisme d'exécution		Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat		
Personnes responsables de l'agence exécutive		Monsieur SALL Adama		
Titre, Ministère		Directeur de Cabinet, Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.		
Courriel et téléphone		<ul style="list-style-type: none"> • salladama@yahoo.fr • +225 20 21 59 95 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale des Impôts (DGI) ; • Direction Générale des Douanes (DGD). 		
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Organisations de la Société Civile		

Engagement N°4 : Publier les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution trimestrielle du budget (45 jours après la fin du trimestre)				
15 Mai 2016 – 30 juin 2018				
Principal organisme d'exécution	Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre, en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat			
Description de l'engagement				
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	Faible information de la population sur l'exécution du budget de l'Etat.			
Quel est l'engagement?	Mise en ligne de la situation trimestrielle de l'exécution du budget de l'Etat.			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de cet engagement permettra à la population d'avoir accès à l'état d'exécution trimestrielle du Budget au plus tard tous les 45 jours après la fin du trimestre. • Il contribuera ainsi au renforcement de la transparence budgétaire. 			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	<p>La mise en œuvre de cet engagement favorise la transparence budgétaire.</p> <p>Elle devrait promouvoir une large information du public sur l'exécution du budget.</p> <p>L'engagement s'inscrit dans le cadre des défis OGP suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des services publics ; • renforcement de l'intégrité publique ; • gestion plus efficace des ressources publiques ». 			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achévé
				x
Description des résultats	Mise en ligne régulière et dans les délais des Communications en Conseil des Ministres sur la situation trimestrielle d'exécution du budget de l'Etat.			

Statut des étapes clés		Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Produire et mettre en ligne les Communications en Conseils des Ministres sur l'exécution du budget de l'Etat trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)		15 mai 2016	30 juin 2018	100%
Coordonnées				
Principal organisme d'exécution		Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre, en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat		
Personnes responsables de l'agence exécutive		Monsieur SALL Adama		
Titre, Ministère		Directeur de Cabinet, Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.		
Courriel et téléphone		<ul style="list-style-type: none"> • salladama@yahoo.fr • +225 20 21 59 95 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme			
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Social Justice		

Engagement N°5 : Publier les Communications en Conseil des Ministres sur les opérations de passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)					
Date de début et de clôture de l'engagement (30 mai 2016 – 30 juin 2018)					
Principal organisme d'exécution		Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre, en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat			
Description de l'engagement					
Quel est le problème public que l'engagement abordera?		Faible information de la population sur les opérations de passation de marchés dans l'exécution du budget de l'Etat.			
Quel est l'engagement?		Mise en ligne de la situation trimestrielle des opérations de passation des marchés publics.			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?		La mise en œuvre de cet engagement permettra d'informer la population sur les modes de passation utilisés par les entités publiques pour réaliser leurs dépenses.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP		<p>La mise en œuvre de cet engagement favorise la transparence budgétaire, la lutte contre la corruption.</p> <p>Elle devrait promouvoir une large information du public sur l'exécution de la passation des marchés publics.</p> <p>L'engagement s'inscrit dans le cadre des défis OGP suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des services publics ; • renforcement de l'intégrité publique ; <p>gestion plus efficace des ressources publiques ».</p>			
Niveau d'achèvement		Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
					x
Description des résultats		Mise en ligne régulière et dans les délais, des Communications en Conseil des Ministres sur la situation trimestrielle d'exécution des opérations de passation des marchés publics.			

Statut des étapes clés		Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Produire et mettre en ligne les Communications en Conseils des Ministres sur l'exécution de la passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)		15 mai 2016	30 juin 2018	100%
Coordonnées				
Principal organisme d'exécution		Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat		
Personne responsable de l'agence exécutive		Monsieur SALL Adama		
Titre, Ministère		Directeur de Cabinet, Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.		
Courriel et téléphone		<ul style="list-style-type: none"> • salladama@yahoo.fri • +225 20 21 59 95 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme			
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Organisations de la Société Civile		

Engagement 6 : Interconnecter cinq Universités et deux Grandes Ecoles publiques	
Avril 2015-juin 2018	
Principal organisme d'exécution	Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de connexion entre l'ensemble des structures universitaires ; - manque d'intégration et difficulté d'accès à l'information notamment celle des bibliothèques ; - Insuffisance de l'utilisation des TIC dans le système d'enseignement supérieur ; - Echange d'informations d'ordre pédagogique et administratives limité entre les structures ; - Echanges de compétence limités entre les membres de la communauté universitaire ; - Difficultés de mise en œuvre du système Licence Master Doctorat (LMD) ; - insuffisance de ressources pédagogiques pour assurer un enseignement uniforme de toutes les matières dans tous les établissements.
Quel est l'engagement?	<p>L'engagement consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place un data center • interconnecter 3 universités (les 2 d'Abidjan et celle de Bouake) • interconnecter 2 autres universités et une grande école (Korhogo, Daloa, INPHB) • former des utilisateurs à Korhogo, Daloa, et à Yamoussoukro (INPHB) • interconnecter l'Ecole Supérieure Africaine des TIC (ESATIC) • renforcer l'intranet local et la connectivité à l'internet des universités et grandes écoles publiques
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	En interconnectant les différentes universités et grandes écoles, elles auront un égal accès aux ressources mutualisées de l'enseignement supérieur.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	<p>1. Accès à l'information :</p> <p>Les structures de l'enseignement supérieur sont très dynamiques dans le domaine de la recherche et de l'innovation technologique, l'accès à l'information étant une valeur de l'OGP, cela permettra la</p>

	diffusion et la publication des informations issues de la recherche.		
	Un accroissement du taux de formation universitaire dans la population entrainera une implication plus active de celle-ci dans le processus de développement et de la lutte contre la pauvreté.		
	<p style="text-align: center;">2. Utilisation des TIC dans l'enseignement supérieur :</p>		
	Grâce à ces équipements, les étudiants de Côte d'Ivoire auront un accès aux grandes bibliothèques virtuelles et le contenu de cours de leurs formateurs leur sera mis à disposition via internet. Ils ont aussi la possibilité de les suivre à distance, d'un autre amphithéâtre ou directement sur leur ordinateur.		
Information supplémentaire			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel
			X
Description des résultats	<p>1. Renforcement de l'intranet local et de la connectivité à l'internet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pose des bornes WIFI finalisée ; Configuration technique et tests de fonctionnalité réalisés pour 04 bâtiments couverts par le WiFi (sur 29 bâtiments) • Identification des arrivées FO des locaux techniques au DC Acquisition de jarretières supplémentaires et d'onduleurs transmis. <p>2. Interconnexion de l'ESATIC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude réalisée 		
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Connexion de l'ESATIC au réseau • Recette • Inauguration des installations 		
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Mise en place d'un data center	Janvier 2012	Septembre 2012	100%
Interconnexion de 3 universités (les 2 d'Abidjan et celle de Bouake)	Janvier 2012	Septembre 2012	100%
Interconnexion des 2 autres universités et d'une grande école (Korhogo, Daloa, INPHB)	Janvier 2015	Septembre 2016	100%

Formation des utilisateurs à Korhogo, Daloa, INPHB		Juin 2016	Février 2017	100%
Interconnexion de l'Ecole Supérieure Africaine des TIC		Mai 2016	décembre 2017	0%
Renforcement de l'intranet local et de la connectivité à l'internet des universités et grandes écoles publiques		Mai 2016	décembre 2017	100%
Principal organisme d'exécution		Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications – TIC (ANSUT)		
Personnes responsables de l'agence exécutive		KONATE Oumar		
Titre, Ministère		Directeur des Operations Métiers (DOM)		
Courriel et téléphone		<ul style="list-style-type: none"> • oumar.konate@ansut.ci • Tél. : 22 51 42 10 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste		
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	MESRS, BNETD, OCIT		
Information supplémentaire		Les infrastructures pour la connexion sont disponibles, à charge pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de faire les démarches d'abonnement pour les différents services.		

Engagement 7 : Créer l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire	
Décembre 2015-Juin 2018	
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)
Description de l'engagement	
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	Forte croissance de la population estudiantine et insuffisance des infrastructures universitaires ayant un impact sur la qualité de l'enseignement.
En quoi consiste l'engagement?	<p>Le contenu porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prise du décret n° 2015-775 du 09 décembre 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un établissement public administratif dénommé Université Virtuelle de Côte d'Ivoire en abrégé UVCI ; • l'acquisition du siège administratif, technique et spécialisé ; • la réhabilitation du bâtiment technique ; • la mise en place des plateformes de ressources numériques ; • la mise en place des ressources pédagogiques ; • la mise en place des dispositifs d'accompagnement (tutorat pédagogique, social et technique).
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public ?	<p>Il s'agit d'améliorer l'accès à un enseignement universitaire de qualité aux étudiants ivoiriens à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la représentation physique de l'UVCI par son siège social ; • la promotion des programmes de formation ouverte à distance (FOAD) ; • la dotation des étudiants, des enseignants et du personnel administratif et technique de moyens d'accès adéquats à Internet et aux ressources numériques produites ; <p>La mise en œuvre pratique consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en place de la plateforme physique de l'UVCI par l'acquisition et l'aménagement du siège ; • la mise en place de la plateforme numérique : bibliothèque virtuelle et ressources pédagogiques ;

	<ul style="list-style-type: none"> la mise en place de la plateforme physique de l'UVCI par l'aménagement de 4 studios d'enregistrement de cours (Mooc) et de trois laboratoires (Fab Lab) ; l'organisation de l'accompagnement de l'université de Man par la production de ressources pédagogiques (L1 en 2016, L2 en 2017 et L3 en 2018). 		
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?	<p>La mise en œuvre de l'engagement fait intervenir les Technologies de l'Information et de la Communication.</p> <p>Il permet d'améliorer les services publics en offrant des opportunités et des capacités supplémentaires d'apprentissage dans un contexte marqué par un accroissement des postulants à l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire.</p> <p>Il permet de rapprocher l'enseignement supérieur de la population.</p>		
Informations additionnelles	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement permet une régionalisation très rapide des espaces universitaires ; Le budget est de 1,7 milliards de FCFA en 2017 et 1,6 milliards de FCFA en 2018 ; L'UVCI accompagne les autres universités et grandes écoles publiques de Côte d'Ivoire ; L'engagement est inscrit dans le Plan National de Développement 2016-2020 ; L'engagement lutte contre la massification des étudiants dans les universités et grandes écoles présentielle ; L'engagement apporte une solution à l'insuffisance des cités universitaires. De même, il permet de réduire la concentration des étudiants sur un espace universitaire. 		
Niveau d'achèvement de l'engagement	Limité	Substantiel	Achévé
		X	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> Le siège est acquis et se situe à Cocody II-Plateaux - 28 BP 536 Abidjan, avec une antenne à l'Université Félix Houphouët-Boigny ; 2 studios d'enregistrement de cours sur les 4 prévus et 2 salles multimédia ont été aménagés ; la bibliothèque virtuelle est mise en place (www.biblio.uvci.edu.ci) ; une plateforme des cours en ligne est également mise en place (www.campus.uvci.edu.ci) ; 		

	<ul style="list-style-type: none"> • des maquettes pédagogiques ont été conçues ; • des cours sont également mis en ligne en version pdf ; • des kits (Smartphones et carte SIM) ont été distribués aux étudiants ; • la WebTV de l'UVCI a été créée ; • des partenariats ont été signés avec Microsoft et Safari Cisco ; Réseau de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dédié à l'Education et la Recherche (WACREN) avec adhésion au projet Africaconnect2 ; • 3459 étudiants inscrits sur les 5 000 orientés à l'UVCI ; • Les cours ont commencé depuis le 23 janvier 2017. 		
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • poursuivre la réhabilitation et l'équipement du siège ; • construire 2 studios d'enregistrement de cours et 2 salles multimédia ; • numériser les documents ; • se connecter aux bibliothèques partenaires et privées. 		
Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Prise d'un Décret n° 2015-775 du 09 décembre 2015	09 décembre 2015	09 décembre 2015	100%
Mettre en place la plateforme physique de l'UVCI : acquisition et aménagement du siège.	Juin 2016	Décembre 2016	100%
Mettre en place la plateforme numérique : bibliothèque virtuelle, et ressources pédagogiques.	Mai 2016	Décembre 2016	100%
Mettre en place la plateforme physique de l'UVCI : aménager 4	Novembre 2016	Mai 2017	75%

studios d'enregistrement de cours (Mooc) et trois laboratoires (FabLab).			
Organiser l'accompagnement de l'université de Man : production de ressources pédagogiques (L1 en 2016, L2 en 2017 et L3 en 2018).	Juin 2016	juin 2018	25%
Informations de contact			
Structure principale de mise en œuvre	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique		
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	Professeur KONE Tiemoman		
Titre, département	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire ; • Direction Générale de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI). • Université Virtuelle de Côte d'Ivoire. 		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • dg@uvci.edu.ci ; • +225 07647556. 		
Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères, OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste par l'entremise de l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT) ; • Union Économique et Monétaire Ouest Africaine : UEMOA (projets d'appui TIC aux universités pour la mise en œuvre de la réforme Licence Master Doctorat : LMD). 		

Engagement 8 : Offrir un guichet unique virtuel de demande et réception des services publics en vue de faciliter l'accès aux informations de l'Administration Publique	
Novembre 2015 - Mai 2017	
Principal organisme d'exécution	Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'obtention des documents administratifs (contraintes liées au déplacement, à la perte de temps) ; • Manque de transparence dans la délivrance des documents administratifs.
Quel est l'engagement?	Offrir un guichet unique virtuel de demande et réception des services publics en vue de faciliter l'accès aux informations de l'Administration Publique
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	<ul style="list-style-type: none"> • Les usagers pourront demander et obtenir des services en ligne grâce à une dématérialisation des procédures de l'administration publique ; • Les procédures d'obtention des prestations de l'Administration sont déterminées, simplifiées, dématérialisées et connues des citoyens ; • Les démarches administratives sont mises en ligne et accessibles aux citoyens.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de l'engagement s'inscrit dans la volonté de lutter contre la corruption et de renforcer la transparence dans la fourniture des services publics ; Elle se traduira par l'offre d'un guichet unique virtuel de demande et d'obtention des prestations fournies par l'Administration publique. • L'engagement vise à favoriser l'interaction entre l'utilisateur et l'administration via des systèmes informatiques ; • En tant que tel, l'engagement fait la promotion de l'utilisation des Techniques de l'Information et de la Communication qui est l'un des objectifs de l'OGP.
Information supplémentaire	Le coût de mise en œuvre de l'engagement est estimé à 850 millions de FCFA. C'est un projet inscrit au

	Programme d'Investissement Public (PIP) qui doit se réaliser avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD).			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
				X
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> De 40 procédures prévues initialement, les travaux d'ingénierie ont permis d'aboutir à 36 car il est possible d'obtenir 2 ou plusieurs actes à partir d'une seule requête. La dématérialisation des démarches pilotes a été réalisée ; Les premiers e-Services de la phase pilote ont été développés ; Les derniers e-Services de la phase pilote ont été développés ; Les services dématérialisés ont été ouverts au public depuis le 14 septembre 2017 date de la cérémonie d'ouverture officielle. 			
Prochaines étapes	Généralisation			
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement	
1. Implémentation de l'outil de gestion du « portail des démarches administratives »	Novembre 2015	Sept. 2016	100%	
2. Etude pour la dématérialisation des 40 démarches administratives des 4 départements ministériels de la phase pilote	Mars 2015	Janvier 2016	100%	
3. Lancement de l'appel d'offre pour la réalisation de la dématérialisation des démarches pilotes	Mars 2016	Mai 2016	100%	
4. Développement des premiers e-Services de la phase pilote	Juin 2016	Déc. 2016	100%	
5. Développement des derniers e-Services de la phase pilote	Janvier 2017	Mai 2017	100%	
Coordonnées				
Principal organisme d'exécution	Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public			
Personnes responsables de l'agence exécutive	Dr Ibrahim LOKPO, Directeur Général de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration			

Titre, Ministère		Direction Générale de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration
Courriel et téléphone		<ul style="list-style-type: none"> • ibrahim.lokpo@egouv.ci / lokpo@icloud.com; • +225 20 25 90 29.
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Économie Numérique et de la Poste ; • Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT) ; • Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) ; • Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) ; • Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) ;
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Banque Africaine de Développement (BAD).

Engagement 9 : Créer et rendre fonctionnel un portail Open Data Côte d'Ivoire	
30 Juin 2016 - 30 Juin 2018	
Principal organisme d'exécution	Centre d'Information et de Communication Gouvernementale(CICG)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	<p>Il existe, en Côte d'Ivoire, depuis 2014 une loi d'accès à l'information publique et une autorité indépendante chargée de veiller à la mise en application de cette loi. Il existe également de nombreux portails sur lesquels sont diffusées quotidiennement des informations.</p> <p>Malheureusement, ces informations ne concernent pas les données issues des différents champs d'actions du Gouvernement. Des données sont rarement disponibles et quand bien même elles existent, elles ne sont pas dans des formats exploitables.</p> <p>Il se pose alors un problème d'accessibilité aux données ouvertes du gouvernement par les citoyens.</p>
Quel est l'engagement?	<p>L'engagement consiste à créer un portail des données ouvertes du Gouvernement et de le rendre fonctionnel.</p> <p>Il s'agit essentiellement de concevoir un portail conforme aux exigences en la matière, de mobiliser les structures publiques afin qu'elles puissent systématiquement y publier leurs données.</p> <p>L'Open Data (Données ouvertes) consiste à publier des données dans des formats réutilisables (CSV, TXT, ...) et d'en permettre une consultation et une utilisation libres. Ces données concernent tous les domaines de l'action gouvernementale (santé, éducation, logement, Industrie, économie, etc...)</p> <p>L'Open Data Côte d'Ivoire permet entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mieux évaluer l'Administration et donc de mieux cibler les besoins d'amélioration et d'optimisation des services qu'elle propose ;

	<ul style="list-style-type: none"> • développer de nouvelles opportunités économiques ; • favoriser la création d'entreprises et de solutions innovantes, • faciliter l'émergence de nouveaux métiers. 			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	Grâce au portail des données ouvertes gouvernementales, les citoyens pourront accéder aux données produites par le Gouvernement. Ils pourront les consulter gratuitement dans les conditions autorisées par les licences, les analyser et les réutiliser à volonté. Ce qui permettra d'améliorer l'accessibilité à l'information et contribuera à réduire les conflits d'intérêts.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	<p>Cet engagement contribue à <u>améliorer l'accessibilité et la qualité de l'information</u> publique. Il participe ainsi à améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques.</p> <p>Grâce à la consultation des données, les citoyens renforcent leur connaissance des affaires publiques et peuvent donc influencer les décisions grâce aux réutilisations et contributions. Cet engagement favorise donc la <u>participation citoyenne</u>.</p> <p>En publiant systématiquement des données ouvertes gouvernementales, les structures ministérielles honorent leur <u>responsabilité publique</u> en rendant compte de leurs actions.</p>			
Information supplémentaire	<p>En plus d'être un engagement majeur du Plan d'Actions OGP 2016-2018, l'Open Data Côte d'Ivoire est l'un des projets phares de la Maturité Numérique entrepris par le Gouvernement dans le cadre de la modernisation de l'Etat.</p> <p>La plateforme offre aussi l'une des solutions concrètes de la Loi 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt public dont le respect de la mise en œuvre est assurée par la Commission d'accès à l'Information d'Intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP).</p>			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achévé

			X
Description des résultats	<p>Conformément au Libellé de l'engagement « Créer et rendre fonctionnel un portail Open Data Côte d'Ivoire », nous pouvons affirmer que cet engagement a été achevé.</p> <p>En effet, le portail a été créé, mise en ligne et rendu fonctionnel.</p> <p>Ce portail est disponible à l'adresse suivante : https://data.gouv.ci.</p> <p>A ce jour, sont disponibles sur ce portail,</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 organisations (structures publiques en phase pilote) qui contribuent à l'alimentation de la plateforme, • 17 thématiques sont couvertes • 327 jeux de données créés • 600 données publiées. <p>En termes de sensibilisation et de mobilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 structures publiques • 2 Associations des blogueurs de Cote d'Ivoire Union Nationale des Blogueurs de Côte d'Ivoire (UNBCI), Association des Blogueurs de Côte d'Ivoire (ABCI) • Participation à #HACKFRANCOPHONIE (Paris) • Conférence d'Afrique Francophone des Données Ouvertes (CAFDO au Burkina Faso) • Conférence africaine des données ouvertes, à Accra. 		
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer la sensibilisation et mobilisation des structures publiques pour plus des données ouvertes ; • Lancer la phase de généralisation à toute l'administration ; • Continuer à sensibiliser la société civile et créer un écosystème de la donnée autour des réutilisations pour simplifier la vie aux citoyens. 		
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement

La mise en ligne de la plateforme « Open Data Cote d'Ivoire » https://data.gouv.ci	Janvier 2016	Juin 2017	100%
La publication des jeux de données et données en lignes	Janvier 2016	Mars 2018	100%
Sensibiliser les structures publiques (25 en phase pilote)	Janvier 2016	Juin 2018	100%
Sensibilisation de la société civile (phase pilote)	Janvier 2016	Juin 2018	100 %
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Centre d'Information et de Communication Gouvernementale(CICG)		
Personnes responsables de l'agence exécutive	Bakary SANOGO,		
Titre, Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur du CICG • Cabinet du Premier Ministre 		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • b.sanogo@cicg.gouv.ci • bakary.sanogo@primature.ci • Tél: (+225) 22 51 14 38 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	<ul style="list-style-type: none"> • Tout le Gouvernement, • Autorité Administrative Indépendante (CAIDP) • Comité Technique OGP Côte d'Ivoire 	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations de la Société Civile (UNBCI, ABCI, Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour l'OGP); • Associations de Développeurs ; • Partenaires Techniques et Financiers. 	
Information supplémentaire			
<p>Chef de projet « OPEN DATA COTE D'IVOIRE »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Karim SALAWU, Chargé de Communication Sénior, CICG. • k.salawu@cicg.gouv.ci • (+225) 09 01 83 44 			

Engagement 10 : Créer et rendre fonctionnel un observatoire National sur la compétitivité	
Mars 2016-Juin 2017	
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Ministère de l'Economie et des Finances
Description de l'engagement	
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	<ul style="list-style-type: none"> • La Côte d'Ivoire ne dispose pas à ce jour d'un instrument de veille stratégique lui permettant d'évaluer régulièrement la position compétitive des entreprises et d'assurer la diffusion des informations sur les facteurs de compétitivité à l'ensemble des parties prenantes (administration publique, secteur privé, société civile...). • Cette insuffisance ne favorise pas la transparence sur l'évolution des facteurs de compétitivité.
En quoi consiste l'engagement?	<ul style="list-style-type: none"> • L'Observatoire sur la compétitivité des entreprises a pour missions de : • définir les indicateurs sur la compétitivité des entreprises en Côte d'Ivoire ; • collecter, analyser, centraliser et assurer le contrôle des données et informations sur la compétitivité ; • assurer la diffusion de l'information sur les indicateurs de la compétitivité de la Côte d'Ivoire ; • réaliser les études nécessaires au Gouvernement pour apporter les solutions idoines aux requêtes du secteur privé relatives à la compétitivité ; • émettre des avis sur toute proposition de mesures et réformes ayant un impact sur la compétitivité des entreprises ; • proposer au Gouvernement des mesures de renforcement de la compétitivité de l'économie ivoirienne.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public ?	<p>La création de l'observatoire répond aux défis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amélioration de la transparence sur les facteurs de compétitivité ; • efficacité gouvernementale en matière de formulation de réformes ;

	<ul style="list-style-type: none"> • promotion des nouvelles technologies et du numérique dans la gouvernance à travers la mise en place d'un tableau de bord national sur les indicateurs de compétitivité, accessible par internet ; 			
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?	<p>L'engagement favorise l'accès à l'information. En effet,</p> <ul style="list-style-type: none"> • la création de l'observatoire permet de donner un libre accès à l'ensemble des parties prenantes (Administration publique, secteur privé, société civile) aux informations sur les indicateurs de la compétitivité. • Par des publications régulières, et son tableau de bord actualisé en ligne, l'ONCE rendra disponibles les informations sur les paramètres de compétitivité du pays (compétitivité des secteurs, des régions,...). • Ces informations accessibles au public et aux entreprises seront utiles à ces dernières dans le cadre de la mise œuvre de leurs plans d'investissements. 			
Informations additionnelles	<p>Le Secrétariat Exécutif du CCESP a décliné le processus d'opérationnalisation de l'observatoire en huit (08) étapes. Les plus importantes qui nécessitent des ressources sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les travaux pour la définition du cadre opérationnel de l'observatoire sur la compétitivité des entreprises (Indicateurs de compétitivité, outils de collecte et d'analyse des données, guide des profils des experts, identification de structures partenaires...); • la mise en place de l'équipe chargée de l'animation de l'Observatoire (Coordonnateur, Experts associés); • l'équipement de l'ONCE (Plateforme en ligne, Bureautique...). <p>Les estimations des besoins se chiffrent à 294 350 000 FCFA. Une étude approfondie permettra de faire ressortir le montant définitif pour l'opérationnalisation de l'Observatoire.</p>			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achévé
			X	
Description des résultats	Le décret de création de l'observatoire, a été pris en septembre 2017.			
Prochaines étapes	Les prochaines étapes se déclinent comme suit :			

	<ul style="list-style-type: none"> • travaux du Comité Ad hoc pour la définition du cadre opérationnel de l'observatoire sur la compétitivité des entreprises (Indicateurs de compétitivité, outils de collecte et d'analyse des données, guide des profils des experts, identification de structures partenaires...); • mise en place de l'équipe chargée de l'animation de l'Observatoire (Coordonnateur, Experts associés) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nomination du Coordonnateur par appel à candidature ○ Elaboration des fiches de postes ; ○ Recrutement des membres de l'équipe ; ○ Elaboration du manuel de procédures ; ○ Equipements de l'ONCE (Plateforme en ligne, Bureautique...). • lancement et démarrage des activités de l'observatoire. 		
Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Travaux du Comité Ad hoc pour la définition du cadre opérationnel de l'observatoire sur la compétitivité des entreprises (Indicateurs de compétitivité, outils de collecte et d'analyse des données, guide des profils des experts, identification de structures partenaires...)	1 ^{er} novembre 2017	30 sept. 2018	100%
Mise en place de l'équipe chargée de l'animation de l'Observatoire (Coordonnateur, Experts associés)	1 ^{er} avril 2017	30 avril 2018	100%
Equipement de l'ONCE (Plateforme en ligne, Bureautique...)	1 ^{er} mai 2018	31 mai 2018	100%

Lancement et démarrage des activités de l'observatoire		1 ^{er} juin 2018	27 sept. 2018	100%
Informations de contact				
Structure principale de mise en œuvre		Observatoire National sur la Compétitivité des Entreprises		
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre		SAMASSI Youssouf		
Titre, département		Secrétaire Exécutif de l'Observatoire National sur la Compétitivité des Entreprises		
Courriel et téléphone		<ul style="list-style-type: none"> • ysamassi@yahoo.fr • Tel : +225 02 57 05 53/07 19 88 51 		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués Ministères,	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère en charge de l'Industrie; • Direction Générale de l'Economie ; • Institut National de la Statistique ; 		
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire • Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire. 		

Engagement 11 : Promouvoir la loi n°2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt Public	
1 ^{er} juillet 2016-30 juin 2018	
Principal organisme d'exécution	Commission d'accès à l'Information d'intérêt publics et aux Documents Publics (CAIDP)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	<p>Avant l'avènement de la loi du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt Public, l'accès des citoyens aux informations et documents détenus par les entités publiques était essentiellement régi par la loi du 11 septembre 1992 portant statut général de la fonction publique.</p> <p>Cette loi de 1992 astreignait le fonctionnaire au secret professionnel, aux obligations de discrétion professionnelle et de réserve pour tous documents et informations dont il avait connaissance dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ; le tout assorti de sanctions pénales pour violation du secret professionnel et de sanction disciplinaire qui pouvait aboutir à la révocation du fonctionnaire.</p> <p>En somme, avant l'adoption de la loi relative à l'accès à l'information, la possibilité pour le citoyen de pouvoir avoir accès aux informations et documents détenus par les organismes publics était quasi nulle.</p> <p>Bien qu'adoptée en 2013, la loi relative à l'accès à l'information reste mal connue.</p>
Quel est l'engagement?	<p>L'engagement va consister, à travers la vulgarisation de la loi et la promotion des missions de la CAIDP à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amener les organismes publics, détenteurs des informations et documents publics à satisfaire aux demandes de communication de documents ou d'informations formulées par les usagers d'une part et d'autre part, d'inciter lesdits organismes publics à procéder à la diffusion proactive de leurs documents et informations ; • faire en sorte, que les populations sachent désormais qu'elles ont le droit de demander et d'obtenir d'un organisme public, la communication des documents et informations publics.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	La promotion de cette loi permettra aux organismes publics de comprendre que désormais, qu'ils ont l'obligation de rendre accessibles les données publiques ;

	<p>La promotion de la loi et la vulgarisation du rôle et des missions de la CAIDP permettront aux populations d'être informées qu'elles disposent du droit de demander et d'obtenir les informations et documents publics et qu'en cas de difficulté, elles peuvent saisir la CAIDP.</p> <p>Pour ce faire, la CAIDP prévoit plusieurs sessions de formation et d'appropriation de la loi à l'intention des parties prenantes (Ministères et Institutions de la République, Médias, organisations de la société civile, représentants de partis politiques, leaders communautaires, enseignants et étudiants des universités etc...).</p> <p>L'utilisation des relais que constituent les médias traditionnels (presse écrite, télé, radio) est également prévue pour promouvoir la loi, le rôle et les missions de la CAIDP de même que les outils digitaux de communication (E mailing, Newsletters, site internet, compte Facebook etc..).</p> <p>La désignation des responsables de l'information chargés de recevoir, de traiter et de donner suite aux demandes des usagers dans tous les Ministères et Institutions de la République devra se faire pour démontrer, au plus haut niveau, l'implication de l'Etat dans la mise en œuvre de la loi relative à l'accès à l'information d'intérêt public.</p>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP</p>	<p>Cet engagement est pertinent pour les valeurs de l'OGP dans la mesure où il favorise l'accès à l'information.</p> <p>Par la promotion de la loi d'accès à l'information, du rôle et des missions de la CAIDP, le citoyen peut désormais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir <u>accès aux informations</u> et documents détenus par les organismes publics dans le cadre de leurs missions de service public et lutter ainsi efficacement contre la propagation des fausses nouvelles (fake news); • <u>participer</u> au processus de prise de décisions institutionnelles ; • influencer l'action des pouvoirs publics ou adhérer en parfaite connaissance de cause aux projets initiés par les pouvoirs publics pour son compte ; • renforcer le contrôle citoyen qu'il peut exercer sur l'action publique. <p>Pour les pouvoirs publics, cet engagement contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques ;

	<ul style="list-style-type: none"> • renforcer la notion de redevabilité vis-à-vis des citoyens ; • consolider l'état de droit et la démocratie participative. 			
Information supplémentaire	<p>La thématique de l'accès à l'information publique est une thématique qui se veut transversale dans la mesure où elle est prise en compte dans le Plan National de Développement 2016-2020, le MCC, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), les Objectifs du Développement Durable, la plateforme nationale Open Data etc...</p>			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achévé
				X
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • 32 séminaires et ateliers à l'intention des parties prenantes (Ministères et Institutions de la République, Médias, organisations de la société civile, représentants de partis politiques, leaders communautaires, enseignants et étudiants des universités etc...); • 2 caravanes pour la promotion du droit d'accès à l'information à Yamoussoukro, Bouaké et Korhogo ; • Célébration depuis 2016 des journées internationales de l'accès Universel à l'information dont la dernière édition s'est tenue à Korhogo (conférences publics, distribution du recueil des textes de la CAIDP etc...) ; • 212 responsables de l'information désignés (tous les Ministères et Institutions de la République ont désigné leur responsable de l'information) ; • 117 cas de saisines portés à la connaissance de la CAIDP : 10 décisions rendues et 107 demandes de communication de documents ou information publics satisfaites, à la suite de la médiation de la CAIDP. <p>Les représentants de la CAIDP ont aussi animé des émissions télé et radio sur la loi relative à l'accès à l'information d'intérêt public et sur le rôle et les missions de la CAIDP ; le but étant de permettre aux populations d'être informées des modalités d'accès à l'information d'intérêt public.</p> <p>Des outils digitaux de communication (site internet, compte Facebook, E mailing, Newsletters etc..) ont également été mis la disposition des populations par la CAIDP afin de vulgariser la loi et rendre compte des activités menées.</p>			

Prochaines étapes		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des activités de vulgarisation de la loi, du rôle et des missions de la CAIDP en vue de toucher les autres régions du pays, en raison de cinq régions par an. • Installation des points focaux régionaux de la CAIDP dans chacune des 31 Régions du pays (les premiers interlocuteurs des usagers dans ces régions). 		
Statut des étapes clés		Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Sensibilisation sur la loi		Janvier 2016	30 juin 2018	100%
Désignation des points focaux dans tous les ministères et institutions de la République		Mars 2016	30 juin 2018	100%
Coordonnées				
Principal organisme d'exécution		CAIDP		
Personnes responsables de l'agence exécutive		N'GUESSAN-BALLET Brice		
Titre, Ministère		<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller Technique CAIDP ; • CAIDP / Ministère de la Communication et des Médias. 		
Courriel et téléphone		<ul style="list-style-type: none"> • nguessballet@gmail.com ; • Tél : 07 37 96 90/ 22 50 17 14. 		
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	Tous les organismes publics		
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises privées, chargées d'une mission de service public ; • Coalition Nationale pour l'Accès à l'Information 		
Information supplémentaire				
La CAIDP ne rend des décisions que lorsque la médiation échoue.				

Engagement 13 : Mettre en place cinq (05) Comités Communaux de Lutte contre le Racket	
Avril 2018 - 30 juin 2018	
Principal organisme d'exécution	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	<p>La corruption reste un fléau à l'échelle mondiale.</p> <p>En Côte d'Ivoire, la pratique du racket, autre forme de corruption, est observée dans les services publics et privés et même dans les collectivités territoriales.</p> <p>Cela constitue une entrave à la bonne gouvernance et impacte négativement la croissance économique.</p>
Quel est l'engagement?	<p>Cette activité consiste en une appropriation locale de la lutte contre le racket sous toutes ses formes à travers la mise en place de dispositifs locaux de veille et de contrôle que sont les comités locaux de lutte contre le racket.</p> <p>L'engagement consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • instituer par arrêté municipal des Comités Communaux de Lutte contre le Racket (CCLR). Présidés par l'élu local ou son représentant, ces comités sont composés de représentants des organisations de la société civile et des administrations publiques locales. • vulgariser le Bulletin de Service (BS), document mettant les agents de police en mission ; • sensibiliser les responsables des autres administrations publiques locales sur l'affichage des coûts des actes payables et leurs délais de production. • sensibiliser les acteurs économiques et la population sur les méfaits du racket à travers les canaux traditionnels et modernes de la communication.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	<p>Par le renforcement des capacités des acteurs de la société civile sur la lutte contre le racket et des actions de communication, d'information et d'éducation du public, l'engagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'identifier et traiter les secteurs les plus touchés par le racket ;

	<ul style="list-style-type: none"> • de contribuer à l'assainissement des procédures de passation des marchés publics ; • de sensibiliser à la facilitation de la saisine de la justice par les services de contrôle ; • de mettre en place un système de veille et de vigilance ; • de renforcer l'état de droit. 			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement est pertinent en ce sens qu'il fait la promotion de la participation citoyenne. Il met la population au cœur de la lutte contre le racket. En effet, la réduction de la corruption et du racket est un impératif pour la cohésion sociale, la crédibilité des institutions et la pérennité du système démocratique. • Il constitue un aspect essentiel des efforts pour la bonne gouvernance, la transparence dans la gestion publique, le renforcement de l'intégrité publique, le développement économique et social et la lutte contre la pauvreté. 			
Information supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'engagement sur la période : 46 500 000 FCFA • lien avec d'autres programmes gouvernementaux : Millenium Challenge Corporation (MCC), Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) • la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance occupent une place de choix dans le PND 2016-2020. 			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
			X	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation effectuée dans 15 localités visitées ; • renforcement des capacités de premier niveau dans 15 localités; • Installation de Quinze (15) CCLR (Dabou, Attécoubé, Cocody, Agou, Grand-Lahou, Gagnoa, Yamoussoukro, Bouaké, Abengourou, Aboisso et Tiassalé) ; • disponibilité des arrêtés municipaux de nomination des membres des CCLR pour les 15 CCLR ; • les capacités des membres des CCLR sont renforcées dans 7 localités ; 			

	<ul style="list-style-type: none"> • effectivité de l'usage du bulletin de service pour les agents de la police nationale. 		
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgarisation des pratiques de fraude afin de permettre aux citoyens de détecter les techniques de fraude • Affichage des coûts et délais d'émission des actes dans les mairies 		
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement
Les élus locaux des cinq (05) localités s'approprient la stratégie de lutte contre le racket	Avril 2016	Août 2017	100%
Les cinq (05) Comités Communaux de Lutte contre le Racket sont créés et installés et leurs capacités opérationnelles renforcées	Avril 2016	Décembre 2017	100%
La société civile dans les cinq (05) localités est impliquée et participe effectivement aux prises de décisions relatives à la lutte contre le racket	Avril 2016	Mai 2018	100%
Une politique d'amélioration de l'intégrité locale est rédigée	Mai 2017	Mai 2018	0%
Les agents des services publics et privés sont sensibilisés sur les dangers de la corruption et les sanctions encourues	Avril 2016	Mai 2018	100%
Les agents de police en mission sont munis de leur ordre de mission : le bulletin de service	Avril 2016	Mai 2018	100%
Coordonnées			

Principal organisme d'exécution		Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
Personnes responsables de l'agence exécutive		<ul style="list-style-type: none"> • Dago Djahi Lazare, • Yapo Jean Jacques, Assistant du Directeur Général
Titre, Ministère		<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Courriel et téléphone		<ul style="list-style-type: none"> • ddjahilazare@yahoo.com; • yapojj2002@yahoo.fr; • +22520212776 ; • +22520212779.
Autres acteurs impliqués	Ministères/organismes	<ul style="list-style-type: none"> • Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG); • Inspection Générale des Services de Police (IGSP) ; • Ministères concernés ; • Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD) ; • Collectivités cibles ; • Union Européenne (UE).
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Le Mouvement Pour la Lutte Contre l'Injustice (MPLCI) ; • Le Réseau des Organisations de la Société Civile Ivoirienne pour le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (ROSCI-CCAP)

Engagement 14 : Promouvoir le budget participatif dans cinq (05) communes	
Mai 2016-Juin 2018	
Principal organisme d'exécution	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	L'on note une insuffisance de la participation des populations à l'élaboration du budget dans les collectivités locales.
Quel est l'engagement?	Il s'agit de promouvoir la participation citoyenne dans la gouvernance locale, à travers la promotion de l'équité, la transparence, la responsabilité, par la prise en compte du genre et une implication effective de tous les acteurs locaux.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?	<p>La mise en œuvre de l'engagement favorisera la création d'un environnement favorable à la participation de tous les acteurs locaux dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des budgets des collectivités.</p> <p>Cela passe d'abord par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un engagement politique des élus locaux (délibération en conseil municipal); • le renforcement des capacités opérationnelles des organisations de la société civile en matière d'approche participative et d'engagement dans les actions d'utilité publique et au niveau du processus de planification et de budgétisation au plan local, en particulier. <p>Cinq (05) communes expérimentent le Budget participatif.</p>
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP	L'engagement est pertinent en ce sens qu'il favorise la transparence budgétaire, la participation citoyenne et la lutte contre la corruption.
Information supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • budget de l'engagement : 40.000.000 FCFA ; • lien avec le Plan National de Développement et la Stratégie Nationale Anti-corruption ;

	<ul style="list-style-type: none"> • lien avec les Objectifs de Développement Durable. Lien vers les Objectifs de développement durable. 			
Niveau d'achèvement	Non débuté	Limité	Substantiel	Achevé
				X
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Un travail engagé par la société civile et certains élus sur le terrain ; • Sensibilisation et accompagnement des collectivités engagées dans le processus ; • Suivi et évaluation des activités menées par les ONG travaillant sur la question. • Abengourou, Bondoukou, Bouaké, Daloa, Daoukro, Dimbokro, Divo, Duékoué, Ferkessedougou, Gagnoa, Grand-Lahou, Korhogo, Man, Ouélé Prikro et Yamoussoukro expérimentent déjà le budget participatif ; • Recrutement des formateurs et adaptation des modules de formation à la situation ivoirienne • 350 exemplaires du manuel de participant confectionnés et distribués. • 228 Comités Locaux de Participation Citoyenne (CLPC) sont créés sur la période 2017-2018 et validés par les exécutifs communaux. • La mise en place des CLPC opère déjà un changement dans l'intérêt que les populations accordent aux activités communales. • Plus de 2 000 000 personnes réparties sur 16 communes ont été sensibilisées et mobilisées. La participation citoyenne est assurée et les populations de chaque commune et les autorités communales initient un dialogue citoyen en utilisant les outils de redevabilité sociale. • 70% des besoins prioritaires et essentiels des populations sont pris en compte dans les programmes triennaux et budget annuels. Les services sociaux de base augmentent grâce à l'amélioration de la gouvernance à travers le budget participatif. 			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> • L'exécution des projets identifiés dans le cadre du budget participatif. 			
Statut des étapes clés	Date de début	Date de clôture	Niveau d'achèvement	

Promouvoir une citoyenneté active et participative	Mai 2016	29 juin 2018	100%
Renforcer les capacités opérationnelles des organisations de la société civile en matière d'approche participative et d'engagement dans les actions d'utilités publiques	Juillet 2016	29 juin 2018	100%
Renforcer les capacités des groupements des femmes des collectivités cibles sur les processus de planification et de budgétisation au plan local	Août 2016	29 juin 2018	100%
Initier et proposer des mécanismes d'échanges et de concertation sur la planification et la budgétisation sensible au genre	29 juin 2018	29 juin 2018	100%
Cinq (05) communes expérimentent le Budget participatif	Mars 2017	29 juin 2018	100%
Coordonnées			
Principal organisme d'exécution	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local		
Personnes responsables de l'agence exécutive	<ul style="list-style-type: none"> • Dago Djahi Lazare, • Yapo Jean Jacques, Assistant du Directeur Général 		
Titre, Ministère	Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • ddjahilazare@yahoo.com; • yapojj2002@yahoo.fr, • +22520212776 +22520212779.		

Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme	Mairies : Abengourou, Bondoukou, Bouaké, Daloa, Daoukro, Dimbokro, Divo, Duékoué, Ferkessedougou, Gagnoa, Grand-Lahou, Korhogo, Man, Ouélé, Prikro et Yamoussoukro.
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) • ONG Délégation Fondation AKWABA

Engagement 15: Créer et rendre fonctionnel un Observatoire National sur la Qualité des Services Financiers				
Mai 2016-Juin 2018				
Structure principale de mise en œuvre / acteur	Ministère de l'Economie et des Finances /Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique			
Description de l'engagement				
Quel est le problème d'intérêt public que l'engagement vise à résoudre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de la protection des consommateurs de services financiers ; • Faible transparence dans la fourniture des prestations des établissements financiers; • Inefficacité des structures chargées d'arbitrer les plaintes des clients envers les banques et Services Financiers Décentralisés (SFD). 			
En quoi consiste l'engagement?	L'engagement consiste à créer, par décret, un observatoire sur la qualité des services financiers. La mise en œuvre de cet engagement doit se traduire par l'opérationnalisation de cet observatoire.			
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème d'intérêt public	<p>Au regard de ce constat des usagers des services bancaires et financiers, la création de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) s'impose afin d'améliorer l'accès des populations aux informations concernant le secteur financier.</p> <p>L'Observatoire de la Qualité des Services Financiers permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'informer le public sur les services financiers et leurs coûts ; • de mener la médiation entre les institutions financières et leurs clients en cas de litige ; • de promouvoir de l'éducation financière. 			
Pourquoi l'engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des prestations de services; • Augmentation de la responsabilité des entreprises dans le secteur financier ; • Création de communautés plus sécurisées. 			
Informations additionnelles	Aucune			
Niveau d'achèvement de l'engagement	Pas commencé	Limité	Substantiel	Achévé
			X	

Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • La prise du décret n°2016-1136 du 21 décembre 2016 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de la Qualité des services Financiers de CI, en abrégé OQSF-CI ; • l'opérationnalisation de l'OQSF est en cours (établissement d'un budget de fonctionnement, recrutement du personnel et installation du personnel...); • la constitution du Conseil d'Orientation ; • le recrutement du Secrétaire Exécutif par appel à candidature. 		
Prochaines étapes	Recrutement du personnel de l'OQSF		
Principales étapes	Date de début	Date de fin	Niveau d'achèvement
Elaboration des notes techniques et réalisation des études	9 mai 2016	30 juin 2016	100%
Elaboration du cadre institutionnel et juridique de l'observatoire	1 ^{er} juin 2016	31 Octobre 2016	100%
adoption du décret portant création de l'observatoire	1 ^{er} septembre 2016	30 septembre 2016	100%
Mise en place de l'observatoire	Octobre 2016	31 Décembre 2016	100%
Opérationnalisation de l'observatoire	Janvier 2017	continu	0%
Informations de contact			
Structure principale de mise en œuvre	Ministère de l'Economie et des Finances / Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI)		
Personne responsable dans la structure de mise en œuvre	Siaka FANNY		
Titre, département	Conseiller Technique en Charge de la Réforme du Secteur Financier, Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances		
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • s.fanny@finances.gouv.ci • +225 20 30 50 92 		

<p>Autres acteurs impliqués, acteurs étatiques impliqués Ministères</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ; • Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
<p>OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ; • Banque Mondiale. • Association des Professionnels des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire (APSFDF) ; • Association des consommateurs ; • Association des Professionnels de Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI) ; • Association des Sociétés d'Assurance de Côte d'Ivoire (ASACI) ;

ECHANGE AVEC LES PAIRS ET APPRENTISSAGE

La Côte d'Ivoire prend part aux rencontres statutaires, à savoir, les sommets mondiaux et les rencontres régionales africaines PGO depuis mai 2015, c'est-à-dire avant son adhésion en octobre 2015.

Avant son adhésion la Côte d'Ivoire a été présente à la :

- Rencontre régionale africaine à Dar es Salam en Tanzanie en mai 2015 ;

Pendant l'élaboration du plan d'action 2016-2018, la Côte d'Ivoire a été présente aux rencontres suivantes :

- Séjour d'étude du 18-19 février 2016 à Paris sur l'Open Data ;
- Rencontre régionale africaine à Cape Town, en Afrique du Sud du 04 au 06 mai 2016, ce qui lui a permis de soumettre et d'avoir les premières observations de l'Unité de Soutien à l'OGP sur le draft de son Plan d'Action ;
- Sommet de Paris, en décembre 2016, sur le thème « la formation de nouvelles alliances entre les gouvernements et la société civile ». La Côte d'Ivoire représentée au haut niveau de l'Etat par Monsieur le Premier Ministre a pu partager son expérience et bénéficié des échanges avec les autres participants, dans le cadre de divers panels et tables rondes ;
- Rencontre francophone de Ouagadougou, en juin 2017, au cours de laquelle, notre pays a été invité à partager son expérience en matière de collaboration avec la société civile, de conduite du processus OGP et d'élaboration du Plan d'Action National avec les autres pays présents.

A. Leçons apprises

Le parcours de la Côte d'Ivoire en tant que pays participant à l'OGP est riche en enseignements sur la problématique de gouvernance ouverte.

Ces enseignements portent à la fois sur la conduite générale du processus, les consultations publiques en vue de la co-création, l'élaboration des engagements afin d'en faciliter le suivi.

Tout au long du cycle de deux ans également, les différents échanges avec les pairs ont permis d'apprendre beaucoup des autres pays membres dans le domaine de la gouvernance ouverte.

Certaines étapes du processus ont pu bénéficier de l'expérience d'autres pays, à savoir, la Tunisie, le Libéria ou encore la France en matière de conduite du processus, de participation citoyenne ou de données ouvertes.

B. Autres initiatives

Outre les engagements pris dans le Plan d'Action National 2016-2018, plusieurs actions du Gouvernement ivoirien dans le sens de la promotion d'un gouvernement ouvert. C'est, par exemple, le cas de :

- la plateforme <http://www.participationcitoyenne.gouv.ci/> permettant aux citoyens ivoiriens de contribuer directement à l'amélioration des services publics en soumettant des propositions dans ce sens.
- du portail de télé fiscalité (<https://e-impots.gouv.ci/>) permettant aux contribuables de déclarer et payer leurs impôts en ligne.
- de la publication des statistiques des déclarations de patrimoine des assujettis, sur le site internet de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) met en ligne, depuis 2017, <http://www.habg.ci/index.php>.
- de l'Observatoire du Service Public (OSEP), un organe tripartite de veille permanent visant l'amélioration de la qualité du service public et permet d'apprécier l'efficacité et la transparence du service public par écoute, le recueil des plaintes des usagers et le suivi du traitement de celles-ci.
- du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE), <https://guce.gouv.ci/?lang=fr> qui apporte une simplification et une uniformisation des procédures commerciales, une célérité des opérations commerciales, une facilitation des échanges ainsi qu'une dématérialisation et une réduction des déplacements pour les différents acteurs du commerce extérieur...

C. Prochaines étapes

Le présent rapport marque la fin de la mise en œuvre du Plan d'Action National 2016-2018. A ce plan, succède le plan d'action national 2018-2020.

Les prochaines étapes portent sur la mise en œuvre de ce plan, son évaluation et la participation aux différentes rencontres mondiales et régionales.

Toutes ces étapes devront puiser des enseignements dans le présent rapport ainsi que le rapport d'évaluation de fin du mécanisme d'évaluation indépendante.

D. Conclusion

Au terme des deux années de la mise en œuvre du Plan d'Action National 2016-2020, la Côte d'Ivoire se réjouit de sa collaboration fructueuse avec l'ensemble des parties prenantes. Les différentes observations, critiques et recommandations portées sur la conduite du processus de façon générale et sur le premier plan d'actions en particulier ont fait l'objet de discussions entre les différents acteurs : Gouvernement, Société Civile et porteurs d'engagements.

La Côte d'Ivoire voudrait réaffirmer sa volonté de travailler à l'amélioration du processus au niveau national en tenant compte de l'ensemble des recommandations.

En attendant, la Côte d'Ivoire souhaiterait que la collaboration avec l'unité de soutien OGP et les experts du mécanisme d'évaluation indépendante soit plus lisible afin de faciliter le travail des différentes parties. En effet, les requêtes de l'expert d'évaluation indépendante parviennent le plus souvent tardivement au Comité Technique, ce qui ne lui laisse pas suffisamment de marge et de temps pour répondre avec efficacité.

Plus de lisibilité permettrait par exemple, de collecter les informations requises à temps et de mieux coordonner leur remontée au niveau des structures en charge des engagements.

Pour les mêmes raisons, le Comité Technique souhaiterait être informé par les instances de l'OGP du calendrier d'intervention de l'expert d'évaluation indépendante, au moins un (1) mois avant son intervention.

Une telle précaution a l'avantage de permettre au comité technique OGP d'assurer une meilleure collaboration des parties prenantes. De même, elle aura le mérite de mettre le comité technique à l'abri de tout effet de surprise comme il en a été lors de l'évaluation indépendante de fin. En effet, nous en avons été informés à la suite d'une requête d'information émanant de l'expert.

La Côte d'Ivoire reste disposée à travailler avec l'ensemble des acteurs pour une amélioration du processus au niveau national et international